

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCONPOLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016

Délibération n° : 2016.064

Page 1 sur 2

Objet : n°2016.064 : GIRN : Convention entre le Parc Naturel Régional du Queyras, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et la Cinémathèque des Images de Montagnes

Par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le 14 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Pouvoir Pierre LEROY	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	Présent
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Présent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Absent	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

Vu

Le Contrat régional d'équilibre territorial du Grand Briançonnais qui dans son axe 1 souhaite la poursuite et le renforcement de la gestion intégrée des risques naturels;

La délibération n°15-1168 de la Région Provence-Alpes – Côte d'Azur relative à l'attribution d'une aide financière sur les actions qui se dérouleront en 2016-2018 pour la mission gestion intégrée des risques naturels du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

L'arrêté attributif n°2016 DMCP.P.B-0184 du 29 juillet 2016 relatif à l'attribution d'une subvention de l'Etat accordée au titre du Fonds national pour l'aménagement et de le développement du territoire (FNADT) ;

CONSIDERANT :

Que la volonté des élus depuis mars 2010 est de mettre en œuvre à l'échelle du territoire du PETR une démarche de gestion intégrée des risques naturels ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016

Délibération n° : 2016.064

Page 2 sur 2

Objet : n°2016.064 : GIRN : Convention entre le Parc Naturel Régional du Queyras, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et la Cinémathèque des Images de Montagnes

Que le programme d'actions prévu pour les années 2016-2017-2018 est actuellement en œuvre ;

Que l'événement commémoratif des crues de 1957 se déroulera en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras ;

Qu'une de ces actions consiste à montrer des photos prises lors de l'événement de 1957 avec des témoignages de témoins de la crue et;

Que ces événements commémoratifs respectent les fondements de la GIRN ;

Que le gestionnaire des droits des images est la Cinémathèque des Images de Montagnes ;

Qu'il est nécessaire de demander une convention avec la Cinémathèque des Images de Montagnes pour l'utilisation de ces photos ;

Que cette convention est gratuite ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	9	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Approuve la mise en place d'une convention tripartite entre la Cinémathèque des images de montagne, le Parc naturel régional du Queyras et le PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras ;
- Autorise le Président à signer tous documents ou conventions en lien avec ce projet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

